



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 14.6.2007
COM(2007) 339 final

Proposition de

DÉCISION DU CONSEIL

Sur une position communautaire au sein du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie sur le budget de 2007 de la Communauté de l'énergie

(présentée par la Commission)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 29 juin 2007 aura lieu la deuxième réunion du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie.

Le Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie devra adopter lors de cette réunion le budget 2007 qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Communauté de l'énergie. En vertu de l'article 88 du Traité de la Communauté de l'énergie, les actes relatifs aux questions budgétaires doivent être préparés et soumis à la Communauté de l'énergie par la Commission européenne. Le budget de la Communauté de l'énergie sera financé au moyen des contributions par les parties au Traité de la Communauté de l'énergie, parmi lesquels la Communauté européenne.

En novembre 2006, lors du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie, la Commission a proposé un budget total de 2,45 Mio€ pour l'exercice 2007, avec une contribution de la Communauté européenne de 2,4 Mio€. Néanmoins, après une analyse détaillée des besoins de la Communauté de l'énergie, le budget proposé a été réduit à 2,032 Mio€.

En ce qui concerne le financement de ce budget, le mécanisme suivant s'applique :

La Commission et le ministère de l'emploi et de l'industrie de la République d'Autriche sont des signataires d'un contrat de subvention qui finance actuellement les activités du Secrétariat intérimaire de la Communauté de l'énergie en tant qu'association selon la loi autrichienne en vue d'achever l'établissement définitif du Secrétariat de la Communauté de l'énergie. La Communauté de l'énergie elle-même n'est pas membre de cette association. Ce contrat de subvention financé par les fonds de CARDS doit expirer le 30 juin 2007. Le gouvernement de la République d'Autriche a signé le 29 mai 2007 un accord avec la Communauté de l'énergie sur le statut juridique du Secrétariat selon lequel il sera accordé à ce dernier le statut juridique d'une organisation internationale à partir du 1er juillet 2007. Par conséquent, l'année 2007 constitue une période de transition pour la Communauté de l'énergie vers l'établissement définitif de son Secrétariat. La Communauté de l'énergie elle-même ne peut recevoir directement les paiements des contributions de ses membres qu'une fois que son Secrétariat a obtenu le statut juridique d'une organisation internationale selon la loi autrichienne, c'est-à-dire à partir du 1er juillet 2007.

Sur la base de ce qui précède, le budget suggéré ci-après est divisé en deux composantes :

Composante 1 : 1-1-2007 jusqu'au 30-6-2007 : coûts financés par la Commission Européenne et le Ministère autrichien par le contrat existant de subvention. La présente partie du budget sera financée à 100% par les deux parties au contrat de subvention

Composante 2 : 1-7-2007 jusqu'au 31-12-2007 : coûts financés conformément à l'article 73 du Traité; c'est-à-dire selon les contributions appropriées dues par chacune des parties au Traité. Ceci signifie une part de 98,1% pour la Communauté européenne

Comme le budget doit être adopté au cours de la réunion ministérielle du 29 juin 2007, il est proposé que le Conseil adopte la proposition jointe en annexe, qui accepte le budget et donne le droit à la Communauté de prendre une position sur celui-ci.

DÉCISION DU CONSEIL

Sur une position communautaire au sein du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie sur le budget de 2007 de la Communauté de l'énergie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

Vu le Traité instituant la Communauté européenne, et notamment l'article 300 paragraphe 2, deuxième alinéa,

Vu la proposition de la Commission,

Considérant que :

- (1) La Communauté européenne est une partie au Traité de la Communauté de l'énergie¹ et que les articles 74 et 88 dudit Traité stipulent que le Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie adopte le budget de la Communauté de l'énergie par un Acte de procédure sur proposition de la Commission européenne.
- (2) La Commission européenne et le ministère de l'emploi et de l'industrie de la République d'Autriche sont des signataires d'un contrat de subvention qui finance actuellement les activités du Secrétariat intérimaire de la Communauté de l'énergie comme association selon la loi autrichienne en vue d'achever l'établissement permanent du Secrétariat. La Communauté de l'énergie elle-même n'est pas membre de cette association. Ce contrat de subvention, financé par les fonds de CARDS, doit expirer le 30 juin 2007. Le gouvernement de la République d'Autriche a signé le 29 mai 2007 un accord avec la Communauté de l'énergie sur le statut juridique du Secrétariat selon lequel il sera accordé à ce dernier le statut juridique d'une organisation internationale à partir du 1er juillet 2007. Par conséquent, l'année 2007 constitue une période de transition pour la Communauté de l'énergie vers l'établissement définitif de son Secrétariat. La Communauté de l'énergie elle-même ne peut recevoir directement les paiements des contributions de ses membres qu'une fois que son Secrétariat a obtenu le statut juridique d'une organisation internationale, c'est-à-dire à partir du 1er juillet 2007.
- (3) Compte-tenu de ce qui précède, le budget proposé ci-après pendant l'année 2007 consiste en deux composantes :
 - Composante 1 : 1-1-2007 jusqu'au 30-6-2007 : coûts financés par la Commission européenne et le ministère de l'emploi et de l'industrie de la République d'Autriche par le contrat de subvention existant. La présente partie du budget sera financée à 100% par les deux parties au contrat de subvention;

¹ Décision 2006/500/CE du Conseil du 29 mai 2006 (JO L 198 du 20.7.2006, p. 15)

- Composante 2 : 1-7-2007 jusqu'au 31-12-2007 : coûts financés conformément à l'article 73 du Traité, c'est-à-dire par les contributions appropriées dues par chacune des parties au Traité. Ceci signifie une part de 98,1% du budget total pour la Communauté européenne.

DÉCIDE :

Article premier

La position à adopter par la Communauté européenne au sein du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté de l'énergie pour 2007 est celle définie dans le projet d'acte de procédure joint en annexe (Annexe I) sur l'adoption du budget de la Communauté de l'énergie pour 2007 tel que détaillé dans les Annexes II, III et IV.

Fait à Bruxelles,

*Pour le Conseil
Le président*

ANNEXE I

Projet de

ACTE DE PROCÉDURE DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉNERGIE

2006/07/mc-EnC : Décision du Conseil ministérielle de..... 2007 sur l'adoption du budget de la Communauté de l'énergie pour 2007

Le Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie,

vu le Traité instituant la Communauté de l'énergie, et notamment son article 74,

vu l'article 88 du Traité instituant la Communauté de l'énergie,

considérant que

- (1) 2007 constitue une période de transition en termes de financement de la Communauté de l'énergie, puisque le statut juridique et le fonctionnement du Secrétariat de la Communauté de l'énergie en vertu des lois de la République d'Autriche ne seront formalisés que par l'entrée en vigueur de l'accord du 29 mai 2007 avec la République d'Autriche avec effet à partir du 1 juillet 2007.
- (2) Le Secrétariat intérimaire et les activités de la Communauté de l'énergie sont actuellement financés à 100% par un contrat de subvention CARDS entre la Commission européenne et le Ministère autrichien du travail et de l'industrie. Ce contrat de subvention expirera le 30 juin 2007.
- (3) En ce qui concerne le deuxième semestre de 2007, les contributions au budget devraient suivre les dispositions de l'article 73 du Traité de la Communauté de l'énergie.
- (4) Conformément à l'article 88 du Traité instituant la Communauté de l'énergie, la Commission européenne a formulé la proposition détaillée de budget incluse à l'annexe 1 du présent acte. Compte-tenu de ce qui précède, la proposition de budget pour l'année 2007 consiste en deux composantes :
 - Composante 1 : 1-1-2007 jusqu'au 30-6-2007 : coûts financés par la Commission européenne et le ministère de l'emploi et de l'industrie de la République d'Autriche par le contrat de subvention existant. La présente partie du budget sera financée à 100% par les deux parties au contrat de subvention;
 - Composante 2 : 1-7-2007 jusqu'au 31-12-2007 : coûts financés conformément à l'article 73 du Traité, c'est-à-dire par les contributions appropriées dues par chacune des parties au Traité.

DÉCIDE :

Article 1

Le budget de la Communauté de l'énergie pour l'année civile 2007, inclus à l'annexe 1, est adopté.

Article 2

Dans la période couverte par la composante 1 du budget visé à l'article premier, le Secrétariat intérimaire de la Communauté de l'énergie continuera à appliquer ses règles et procédures intérimaires pour l'utilisation des fonds mis à disposition par la Commission européenne et le ministère de l'emploi et de l'industrie de la République d'Autriche jusqu'à ce que les procédures pour l'établissement, la vérification, l'inspection et l'exécution du budget de la Communauté de l'énergie s'appliquent.

Dans la période couverte par la composante 2 du budget visé à l'article premier, le Secrétariat de la Communauté de l'énergie appliquera les procédures pour l'établissement, la vérification, l'inspection et l'exécution du budget de la Communauté de l'énergie.

Article 3

Le directeur du Secrétariat de la Communauté de l'énergie est responsable de la mise en œuvre du présent Acte de procédure.

Article 4

La présente décision est adressée à toutes les parties et institutions en vertu du Traité instituant la Communauté de l'énergie.

Article 5

Le directeur du Secrétariat communautaire d'énergie mettra la présente décision et son annexe à la disposition de toutes les parties et institutions en vertu du Traité instituant la Communauté de l'énergie dans les 7 jours après son adoption.

Fait à..... le.....

.....

Pour le Conseil ministériel

ANNEXE II

Note de narration

La Communauté de l'énergie

Budget 2007

Contexte

Le budget proposé est divisé en deux composantes :

- Composante 1 : 1-1-2007 jusqu'au 30-6-2007 : coûts financés par la Commission européenne et le ministère de l'emploi et de l'industrie de la République d'Autriche par le contrat de subvention existant. La présente partie du budget sera financée à 100% par les deux parties au contrat de subvention;
- Composante 2 : 1-7-2007 jusqu'au 31-12-2007 : coûts financés conformément à l'article 73 du Traité, c'est-à-dire par les contributions appropriées dues par chacune des parties au Traité.

Composante 1 :

Le format du budget de la Communauté de l'énergie pour la période allant du 1-1-2007 jusqu'au 30-6-2007 est conforme au format de l'annexe III du contrat de subvention (réf. : 100-231).

Composante 2 :

Le format du budget de la Communauté de l'énergie pour la période allant du 1-7-2007 jusqu'en 31-12-2007 est conforme à l'art 74 du Traité de la Communauté de l'énergie. En général, le niveau d'octrois de ressources humaines considéré dans le présent projet de proposition de budget pour 2007 a été consulté avec la Commission européenne et est basé sur une évaluation externe (à partir d'autres organisations internationales sises en Autriche, comme l'AIE et l'OPEP, les Nations Unies, ICMPD) et interne (le niveau des unités dans les Directions de la Commission européenne a été considéré, voir le statut des fonctionnaires des Communautés européennes, art. 66).

Budget 2007 de la Communauté de l'énergie : détails des sous-totaux

Le budget pour l'année 2007 s'élève à EUR 2,032 Mio et diffère de la proposition initialement faite par la Commission de EUR 2,450 Mio lors de la dernière réunion du Conseil Ministériel de la Communauté de l'énergie.

La budget global de EUR 2,032 Mio se divise de la manière suivante :

- Ressources humaines: 858 372€
- Frais de déplacement: 48 958€
- Matériel et Équipement : 41 605€
- Frais de bureau : 187 030k€
- Autres: 896 765€

Budget 2007 de la Communauté de l'énergie : détails des dépenses pour chacune des institutions

Sur la base des exigences de l'article 74 du Traité instituant la Communauté de l'énergie, le budget présenté détaille les dépenses de chacune des institutions établies en vertu du Traité :

- Conseil Ministériel : 49 000€
- Groupe Permanent de Haut Niveau: 40 619€
- Conseil des Régulateurs de la Communauté de l'énergie : 248 712€
- Forum d'Athènes : 23 533€
- Forum du Gaz : 29 650€
- Secrétariat de la Communauté de l'énergie : 1.641 215€

Conclusion

Les dépenses globales envisagées pour l'exercice budgétaire 2007 se montent à 2,032 Mio€.

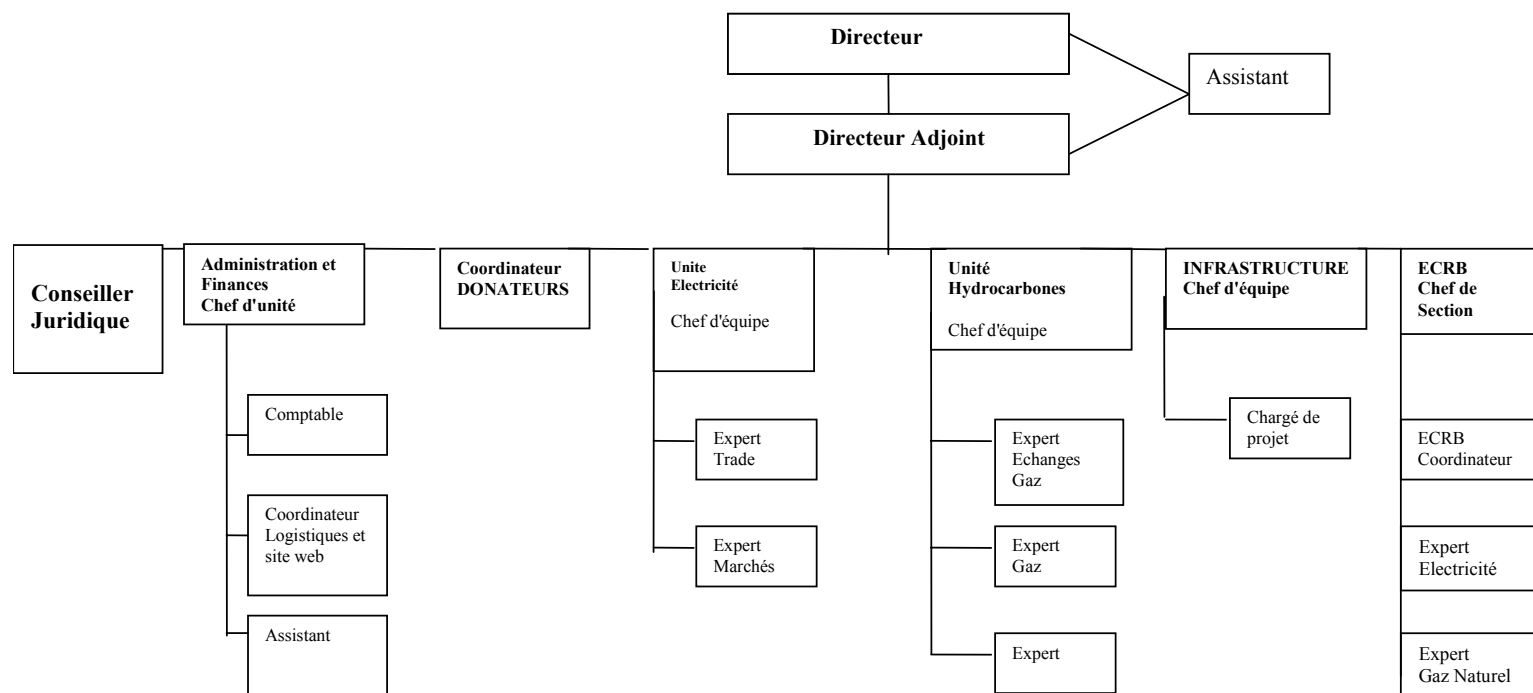
Les dépenses du premier semestre, i.e. 788 630 €, seront couverts à 100% par les fonds disponibles dans le contrat 100.321 de subvention entre la Commission européenne et le ministère autrichien de l'emploi et de l'industrie, et le montant de 1 244 100 € correspondant aux dépenses du deuxième semestre de 2007 sera couvert par les contributions des membres de la Communauté de l'énergie selon les dispositions de l'annexe IV du Traité de la Communauté de l'énergie.

ANNEXE III : Organigramme proposé pour le Secrétariat de la Communauté de l'Energie

Fig. 1 : Organigramme proposé pour le Secrétariat de la Communauté de l'énergie.



SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DE L'ENERGIE- ORGANIGRAMME PROPOSE



ANNEXE IV : Détail du budget 2007 pour la Communauté de l'énergie

Budget Communauté de l'Energie 2007

(en EUR)																
	REALISE 01/2007	REALISE 02/2007	REALISE 03/2007	REALISE 04/2007	REALISE 05/2007	FC 06/2007	SUB -TOTAL FC 01-06/2007	FC 07/2007	FC 08/2007	FC 09/2007	FC 10/2007	FC 11/2007	FC 12/2007	SUB -TOTAL FC 07-12/2007	TOTAL FC 01-12/2007	
1. Ressources Humaines																
1.1.1. Directeur	9.538	9.538	9.538	9.539	9.538	19.076	66.767	9.500	9.500	9.500	9.500	9.500	9.500	57.000	123.767	
1.1.2. Directeur Financier, Juridique et Administratif (FLAD)	6.890	6.890	6.888	6.888	6.888	13.780	48.224	0	0	0	0	0	0	0	48.224	
1.1.3. Chef d'unité Finances et Administration	0	0	0	0	0	0	0	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	42.000	42.000	
1.1.4. Conseiller Juridique	0	0	0	0	0	0	0	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	39.000	39.000	
1.1.5. Secrétaire 1 (Directeurs)	2.945	2.945	2.945	2.946	2.945	5.890	20.616	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400	20.400	41.016	
1.1.6. Secrétaire 2 (Experts)	2.878	2.881	2.881	2.882	2.881	5.756	20.159	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400	20.400	40.559	
1.1.7. Comptable	0	0	0	0	0	0	0	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	30.000	
1.1.8. Gestionnaire Logistique et coordinateur site internet	0	0	0	0	0	0	0	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200	19.200	19.200	
1.1.9. Expert confirmé régulation et infrastructure	6.142	6.142	6.142	6.142	6.142	12.284	42.994	0	0	0	0	0	0	0	42.994	
1.1.10. Chef d'équipe infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	36.600	36.600	
1.1.11. Expert confirmé gaz	53	0	0	0	0	0	53	0	0	0	0	0	0	0	53	
1.1.12. Chef d'unité hydrocarbures	0	0	0	0	0	0	0	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	36.600	36.600	
1.1.13. Expert Gaz	5.615	5.615	5.615	5.616	5.615	11.230	39.306	0	0	0	0	0	0	0	39.306	
1.1.14. Expert Gaz (échanges)	0	0	0	0	0	0	0	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	30.000	
1.1.15. Expert confirmé électricité	5.615	5.615	5.615	5.616	5.615	11.230	39.306	0	0	0	0	0	0	0	39.306	
1.1.16. Chef d'unité électricité	0	0	0	0	0	0	0	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	36.600	36.600	
1.1.17. Expert électricité	0	0	0	0	0	0	0	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	30.000	
1.1.18. ECRB Chef de section	0	0	0	0	0	0	0	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	6.100	36.600	36.600	
1.1.19. ECRB Coordinateur	0	0	0	0	0	0	0	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400	3.400	20.400	20.400	
1.1.20. ECRB Expert électricité	0	0	0	0	0	0	0	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	30.000	
1.1.21. ECRB Expert Gaz	0	0	0	0	0	0	0	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	30.000	
1.2. Diems	58	73	41	363	1.114	998	2.647	1.000	1.000	2.000	2.000	2.000	1.000	9.000	11.647	
1.3. Provisions, Budget personnel non alloué	0	0	0	0	0	50.000	50.000	0	0	0	0	0	4.500	4.500	54.500	
Sous-total Ressources Humaines	39.734	39.699	39.665	39.992	40.738	130.244	330.072	86.800	86.800	87.800	87.800	87.800	91.300	528.300	858.372	
2. FRAIS DE DEPLACEMENT																
Frais de déplacement (vols et hotels)	563	563	909	4.509	4.914	7.500	18.958	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	48.958	
Sous-total déplacements	563	563	909	4.509	4.914	7.500	18.958	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	30.000	48.958	
3. EQUIPEMENT ET FOURNITURES																
Matériel de bureau (meubles et matériel de communication)	0	1.679	30	1.712	3.184	0	6.605	35.000	0	0	0	0	0	35.000	41.605	
Sous-total équipement et fournitures	0	1.679	30	1.712	3.184	0	6.605	35.000	0	0	0	0	0	35.000	41.605	
4. BUREAU																
Location bureau (sans charges, eau et énergie)	5.505	5.456	5.456	5.456	5.292	5.293	32.458	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	42.000	74.458	
Consommables	4.716	6.278	2.457	3.140	3.105	4.500	24.196	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	48.000	72.196	
Autres Services (tel/fax, IT et Communication)	3.631	1.711	1.425	5.949	1.830	1.830	16.376	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	24.000	40.376	
Sous-total Bureau	13.852	13.445	9.338	14.545	10.227	11.623	73.030	19.000	19.000	19.000	19.000	19.000	19.000	114.000	187.030	
5. AUTRES COÛTS ET SERVICES																
Publicité et Communication (publications incluses)	256	427	201	1.552	2.788	15.300	20.524	1.000	1.000	2.000	2.000	2.000	2.000	10.000	30.524	
Studies, research and consulting	0	4.430	4.525	51.120	5.769	152.000	217.844	300.000	4.000	4.000	2.000	4.000	4.000	318.000	535.844	
Audit, conseil juridique et financier	192	0	0	4.320	0	20.000	24.512	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	6.000	30.512	
Coûts d'évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Organisation Conférences/Remboursements	2.089	990	11.419	12.273	16.496	18.000	61.267	7.000	7.000	21.000	42.000	42.500	14.000	133.500	194.767	
Services financiers	12	127	-1.468	36	79	300	-914	300	300	300	300	300	300	1.800	886	
Coûts des conférences/séminaires	152	0	193	409	478	35.500	36.732	3.000	4.000	7.500	26.000	21.000	6.000	67.500	104.232	
Sous-total autres coûts et services	2.701	5.974	14.870	69.710	25.610	241.100	359.965	312.300	17.300	35.800	73.300	70.800	27.300	536.800	896.765	
TOTAL COÛTS	56.850	61.360	64.812	130.468	84.673	390.467	788.630	458.100	128.100	147.600	185.100	182.600	142.600	1.244.100	2.032.730	
FC: Prévisions																

COMMUNAUTE DE L'ENERGIE

Budget 2007

Synthèse dépenses par institution

(in EUR)

BUDGET 1-12/2007

Total Budget 2007 de la Communauté de l'énergie

2.032.730,00

divisé par institutions de la manière suivante:

Conseil Ministériel

49.000,00

PHLG (Groupe Permanent de Haut Niveau)

40.619,00

ECRB (Conseil des Régulateurs)

248.712,00

Forum d'Athènes

23.533,30

Forim du Gaz

29.650,52

Sécrétariat

1.641.215,18

Budget 2007 de la Communauté de l'Energie
Conseil Ministériel

(en EUR)	REALISE 01/2007	REALISE 02/2007	FC 03/2007	FC 04/2007	FC 05/2007	FC 06/2007	FC 07/2007	FC 08/2007	FC 09/2007	FC 10/2007	FC 11/2007	FC 12/2007	FC 01-12/2007
Ressources Humaines													
Sous-total Ressources Humaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. FRAIS DE DEPLACEMENT													
Frais de déplacement (vols et hotels)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. EQUIPEMENT ET FOURNITURES													
Matériel de bureau (meubles et matériel de communication)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total équipement et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. BUREAU													
Location bureau (sans charges, eau et énergie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Services (tel/fax, IT et Communication)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5. AUTRES COUTS ET SERVICES													
Publicité et Communication (publications incluses)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Studies, research and consulting	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Audit, conseil juridique et financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts d'évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisation Conferences/Remboursements	0	0	0	0	5.000	0	0	0	0	5.000	0	10.000	0
Services financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts des conférences/séminaires	0	0	0	20.500	0	0	0	0	0	18.500	0	39.000	0
Sous-total autres coûts et services	0	0	0	25.500	0	0	0	0	23.500	0	49.000	0	0
TOTAL COUTS	0	0	0	25.500	0	0	0	0	23.500	0	49.000	0	0
FC: Prévisions													

Budget 2007 de la Communauté de l'Energie
Grope Permanent de Haut Niveau

(en EUR)

Ressources Humaines

Sous-total Ressources Humaines

REALISE 01/2007	REALISE 02/2007	FC 03/2007	FC 04/2007	FC 05/2007	FC 06/2007	FC 07/2007	FC 08/2007	FC 09/2007	FC 10/2007	FC 11/2007	FC 12/2007	FC 01-12/2007
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2. FRAIS DE DEPLACEMENT

Frais de déplacement (vols et hotels)

Sous-total déplacements

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3. EQUIPEMENT ET FOURNITURES

Matériel de bureau (meubles et matériel de communication)

Sous-total équipement et fournitures

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4. BUREAU

Location bureau (sans charges, eau et énergie)

Consommables

Autres Services (tel/fax, IT et Communication)

Sous-total Bureau

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

5. AUTRES COUTS ET SERVICES

Publicité et Communication (publications inclues)

Studies, research and consulting

Audit, conseil juridique et financier

Coûts d'évaluation

Organisation Conférences/Remboursements

Services financiers

Coûts des conférences/séminaires

Sous-total autres coûts et services

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	1.300	2.007	250	7.000	0	0	0	1.300	7.000	0	18.857
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
152	0	5.723	409	478	12.000	0	0	0	0	3.000	0	21.762
152	0	7.023	2.416	728	19.000	0	0	0	1.300	10.000	0	40.619

TOTAL COUTS

152	0	7.023	2.416	728	19.000	0	0	0	1.300	10.000	0	40.619
-----	---	-------	-------	-----	--------	---	---	---	-------	--------	---	--------

FC: Prévisions

Budget 2007 de la Communauté de l'Energie
Conseil des Régulateurs (ECRB)

(en EUR)

RESSOURCES HUMAINES

REALISE 01/2007	REALISE 02/2007	FC 03/2007	FC 04/2007	FC 05/2007	FC 06/2007	FC 07/2007	FC 08/2007	FC 09/2007	FC 10/2007	FC 11/2007	FC 12/2007	FC 01-12/2007
0	0	0	0	0	0	5.100	5.100	5.100	5.100	5.100	5.100	30.600
ECRB Chef d'unité	0	0	0	0	0	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200	3.200	19.200
ECRB Coordinateur	0	0	0	0	0	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	27.000
ECRB Expert 1	0	0	0	0	0	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500	27.000
ECRB Expert 2	0	0	0	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	6.000
Diems	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions, Budget personnel non alloué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subtotal Human Ressources	0	0	0	0	0	18.300	18.300	18.300	18.300	18.300	18.300	109.800

2. FRAIS DE DEPLACEMENT

Frais de déplacement (vols et hotels)	0	0	0	0	0	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	15.000
Sous-total déplacements	0	0	0	0	0	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	15.000

3. EQUIPEMENT ET FOURNITURES

Matériel de bureau (meubles et matériel de communication)	0	0	0	0	0	20.000	0	0	0	0	0	20.000
Sous-total équipement et fournitures	0	0	0	0	0	20.000	0	0	0	0	0	20.000

4. BUREAU

Location bureau (sans charges, eau et énergie)	0	0	0	0	0	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	9.000
Consommables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Services (tel/fax, IT et Communication)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Bureau	0	0	0	0	0	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	9.000

5. AUTRES COUTS ET SERVICES

Publicité et Communication (publications incluses)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Studies, research and consulting	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Audit, conseil juridique et financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts d'évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisation Conférences/Remboursements	2.089	747	0	1.907	1.864	6.000	3.000	4.000	7.500	16.200	4.300	53.607
Services financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts des conférences/séminaires	0	0	1.305	0	0	3.000	7.000	0	11.000	3.000	7.000	41.305
Sous-total autres coûts et services	2.089	747	1.305	1.907	1.864	9.000	10.000	4.000	18.500	19.200	11.300	94.912

TOTAL COUTS

2.089	747	1.305	1.907	1.864	9.000	52.300	26.300	40.800	41.500	33.600	37.300	248.712
--------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

FC: Prévisions

Budget 2007 de la Communauté de l'Energie
Forum du Gaz

(en EUR)

Ressources Humaines

Sous-total Ressources Humaines

REALISE 01/2007	REALISE 02/2007	FC 03/2007	FC 04/2007	FC 05/2007	FC 06/2007	FC 07/2007	FC 08/2007	FC 09/2007	FC 10/2007	FC 11/2007	FC 12/2007	FC 01-12/2007
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2. FRAIS DE DEPLACEMENT

Frais de déplacement (vols et hotels)

Sous-total déplacements

0	0	0	0	0	0							0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3. EQUIPEMENT ET FOURNITURES

Matériel de bureau (meubles et matériel de communication)

Sous-total équipement et fournitures

0	0	0	0	0	0		0		0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4. BUREAU

Location bureau (sans charges, eau et énergie)

Consommables

Autres Services (tel/fax, IT et Communication)

Sous-total Bureau

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

5. AUTRES COUTS ET SERVICES

Publicité et Communication (publications inclues)

Studies, research and consulting

Audit, conseil juridique et financier

Coûts d'évaluation

Organisation Conférences/Remboursements

Services financiers

Coûts des conférences/séminaires

Sous-total autres coûts et services

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	2.005	0	0	0	0	0	4.700	0	6.705
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	3.160	9.786	0	0	0	0	0	10.000	0	22.946
0	0	0	3.160	11.791	0	0	0	0	0	14.700	0	29.651

TOTAL COUTS

0	0	0	3.160	11.791	0	0	0	0	0	14.700	0	29.651
---	---	---	-------	--------	---	---	---	---	---	--------	---	--------

FC: Prévisions

**Budget 2007 de la Communauté de l'Energie
Forum d'Athènes**

(en EUR)

[illegible]

Budget 2007 de la Communauté de l'Energie

Détail de la rubrique: études, consulting et analyses

(en EUR)

	TOTAL 2007
1. Mise en œuvre des plans de route	
1.1. SEETEC - possible suite de l'étude	
2. Etudes sur l'intégration des Marchés	
2.1. Bureau des enchères coordonnées	
2.2. Gestion des Congestions (allocation de la capacité de transmission)	-
2.3. Etude sur le mécanisme ITC	
3. Infrastructure	
3.1. Fonds d'investissement - Concept	-
3.2. Critères d'investissement régional	-
3.3. Critères du planning de Génération et Transmission	
4. Etude Régionale renouvelables et efficacité énergétique	
5. SoS - examen régional technique et stratégique	
6. Etude sur l'état des lieux des renouvelables dans la région	60.000
7. Etude sur l'évaluation environnementale de la réhabilitation de centrales dans la région	
8. Suivi possible de l'étude sur la gasification	
9. Etude sur la Demande (Statistiques sur l'énergie)	
10. Etude - Mise à jour du rapport sur la bonne Gouvernance	
11. Projet "Dry-run Office"	300.000
12. Divers Consulting (IT, relancement du site WEB, etc)	175.844
11. Analysis des instruments de flexibilité (stockage de gaz, line packs, consommateurs interruptibles, etc.) et de leurs impacts sur le marché SEE du gaz	
TOTAL	535.844